

dernier, et les jours suivans, à l'effet de choisir une personne convenable pour représenter le Comté de *Hastings* en Parlement.

Que les Candidats étaient l'Honorable *Robert Baldwin*, de la Cité de *Toronto*, et *Edmund Murney*, Ecuyer, de la Ville de *Belleville*.

Que Samedi le 27 Mars 1841, l'Officier Rapporteur déclara l'Honorable *Robert Baldwin* dûment élu, vu qu'il apparaissait par les voix enrégistrées qu'il avait une majorité de trente-six voix; mais l'Officier Rapporteur avait refusé le scrutin demandé par le dit *Edmund Murney*, Ecuyer, qui prétendait avoir la majorité légale des voix données au Poll.

Qu'il a été entré un Protêt contre le Retour du dit *Robert Baldwin*, pour divers motifs; et les Pétitionnaires prient cette Honorable Chambre de vouloir bien prendre en considération leur humble Pétition ainsi que le Protêt, et en disposer selon l'équité et la justice.

Les Pétitionnaires prennent la liberté d'exposer, que le dit Honorable *Robert Baldwin* ne devrait pas être Membre pour le Comté de *Hastings*, parce qu'il est contraire à tout précédent, contraire à la loi et à la Constitution, qu'aucune personne déjà élue puisse être Candidat, pour une autre Ville, Comté ou Division (*Riding*). Le dit *Robert Baldwin* se présenta comme Candidat, le huit Mars dernier, au lieu désigné par l'Officier Rapporteur pour l'Election du quatrième *Riding* du Comté de *York*, Province du *Haut-Canada*, pour choisir une personne convenable pour le représenter en Parlement. Le dit *Robert Baldwin* adressa la parole aux Electeurs du dit quatrième *Riding* de *York*, sollicita leurs suffrages, et fut en conséquence élu par eux pour représenter le quatrième *Riding* de *York*, et déclaré élu par l'Officier Rapporteur de ce *Riding*. Il résulte de tous ces faits, qu'ils sont prêts à établir devant cette Honorable Chambre, qu'il est clair et évident que le dit *Robert Baldwin* a été élu Membre du dit quatrième *Riding*, et qu'il ne pouvait, ni d'après les précédents, ni d'après la loi et la Constitution, devenir Candidat pour aucune autre Ville, Comté ou *Riding*, puisqu'il n'avait pas résigné le siège pour lequel il avait été élu. Et néanmoins les Pétitionnaires exposent, qu'en dépit de ces faits et de ces circonstances, le dit *Robert Baldwin*, contrairement aux précédents, à la loi et la Constitution, s'est présenté au *Hustings*, dans la Comté de *Hastings*, le 22 Mars 1841, jour fixé pour l'élection d'une personne convenable pour représenter le dit Comté en Parlement; et qu'il a là, adressé la parole aux Electeurs et sollicité leur suffrages; et qu'étant alors élu, et de fait le Représentant du dit quatrième *Riding* du Comté de *York*, le dit *Robert Baldwin* était inhabile à se porter Candidat, puisque par là, l'on diminuait le nombre des Représentans de la Province, et l'on enlevait une voix à la Représentation;—et que les voix données en sa faveur, l'étaient à une personne qui, déjà élue comme Membre par d'autres Commettans, ne pouvait les recevoir;—que son Retour pour le dit quatrième *Riding* du Comté de *York* était un avis légal, suffisant et valide pour les Electeurs du Comté de *Hastings*, que les votes donnés au dit *Robert Baldwin* étaient perdus et jetés au vent, l'Officier Rapporteur ne pouvant légalement en prendre connaissance,—et que par conséquent le dit *Robert Baldwin* ne pouvait pas légalement être déclaré élu.

D'après tous ces motifs, les Pétitionnaires demandent humblement que le Retour du dit *Robert Baldwin*, comme Membre siégeant du dit Comté de *Hastings*, soit mis de côté, et qu'il plaise à cette Honorable Chambre vouloir bien amender ou faire amender ce Retour, de manière à ce que le dit *Edmund Murney* soit déclaré le Membre siégeant du dit Comté de *Hastings*; ou qu'il lui plaise, pour les motifs susdits, et par suite de la disqualification du dit *Robert Baldwin*, déclarer la dite Election du Comté de *Hastings*, tenue le 22 Mars, et les jours suivans, et tous